Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

Présentation synthétique du budget communal de Grisy-les-Plâtres.

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. ***La présentation ci-contre, à télécharger, répond à cette obligation pour la commune.***

Le budget 2021 a été voté le mercredi 07 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté les 17 et 25 mars 2021 en " commission finance" . Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil départemental du Val- d'Oise et de la Région ile de France, du Parc naturel régional du Vexin français, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) , incluant notamment le versement des salaires des agents de la collectivité ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Documents
Présentation synthétique du compte administratif 2020 et du buget primitif 2021.
Procès verbal provisoire du Conseil municipal du 07 avril 2021.
Contact

Mairie de Grisy-les-Plâtres : 01 34 66 62 69